

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 6 Novembre à 20h30, le Conseil Municipal de CUBLAC (Corrèze) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Jean Marc BRUT, Maire.

Date de convocation : 29.10.2024

Nombre de conseillers : 19

En exercice : 16 Présents : 13 Absents : 3 (dont 2 procurations) Votants : 15

Présents : M. BRUT – M. LASCOUTOUNAS - Mme BLONDEL - M. GILET - M. VIGNOT –
Mme VALLAT - M. BONNEFOND – Mme ROPARTZ - Mme BONDU – Mme LAJUGIE - Mme BOUZIDI -
M. LACOSTE - Mme MATHOU-CHAUVINIAT.

Absents : Mme ROUX (procuration à M. VIGNOT) - M. BOUTON (procuration à M. BRUT) - M. DE SOUSA.

Secrétaire de séance : Mme MATHOU-CHAUVINIAT Gaëlle.

2024-77 **Objet 4 : Tarifs du restaurant scolaire pour 2025.**

M. le Maire propose de réévaluer les tarifs pour 2025 ainsi qu'il suit :

Cantine (tarif unitaire)	
Tarif « enfant »	2.85 €
Tarif personnel communal	5.00 €
Tarif plein « adulte » Enseignant	8.00 €

Tarif réduit « adulte » Enseignant Le tarif plein peut éventuellement être diminué du montant de la subvention versée par les services académiques de Limoges, dans le cadre de la convention annuelle de restauration pour les enseignants qui y prétendent. Ce montant évolue en année civile (1.47€ en 2024).	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De fixer les tarifs comme précisés ci-dessus, à compter du 1^{er} janvier 2025 ;
- D'autoriser M. le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

Votants : 15	Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

Le Maire,

Jean Marc BRUT



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211906607-20241106-2024-77-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/11/2024